



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021



Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 7 décembre 2021 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge fixée à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillers suivants, M. Daniel Forget, M. Pierre Alexandre Morin, M. Gilbert Therrien, M. Alain Otto (visioconférence), M. Claude Paradis, M. Sébastien Bazinet.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina et Mme Katia Morin, greffière sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et médias sociaux, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance ordinaire a lieu en présentiel avec un maximum de personnes déterminées présentes dans la salle et certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible. Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et les enregistrements sont également disponibles sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.

### **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Denis Lacasse, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 14.

### **1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES**

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

395/07-12-2021

### **1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

#### **De retirer les sujets suivants :**

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement numéro 2021-423 modifiant le Règlement numéro 2019-352 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles
- 3.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement numéro 2021-425 modifiant le Règlement numéro 2021-413 Règlement relatif aux animaux
- 5.10 Procédures judiciaires contre les auteurs de propos diffamatoires – Transaction et quittance
- 7.3 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Labelle – PAVL – PPA – CE
- 7.4 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux PAV – PPA - ES

Que l'ordre du jour modifié de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

### 1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2021
- 1.5 Suivi de la mairie

### 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement – Mandat de janvier 2022 à décembre 2023
- 2.2 PIIA 2021-40060 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville (390, rue L'Annonciation Nord)

### 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement numéro 2021-423 modifiant le Règlement numéro 2019-352 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles (**retiré**)
- 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement numéro 2021-424 modifiant le Règlement numéro 2019-360 Règlement établissant un code de conduite des séances du conseil municipal
- 3.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement numéro 2021-425 modifiant le Règlement numéro 2021-413 Règlement relatif aux animaux (**retiré**)

### 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Appel d'offres numéro 2021-05 Travaux de reconstruction du puits de production P-2 de la Ville de Rivière-Rouge – Autorisation de paiement

### 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2021
- 5.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 5.3 Suivi du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rivière-Rouge – Dépôt d'un extrait du registre des déclarations
- 5.4 Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle de la Ville
- 5.5 Embauche d'un chef de division – Installations récréatives et vie associative
- 5.6 Embauche de personnel - Dépôt de la liste
- 5.7 Entente avec la RIDR pour la collecte personnalisée des pellicules de plastique d'emballage et polystyrène d'emballage dans les commerces et institutions de la Ville
- 5.8 Dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022
- 5.9 Fermeture des bureaux municipaux, des bibliothèques et du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) durant la période des Fêtes
- 5.10 Procédures judiciaires contre les auteurs de propos diffamatoires - Transaction et quittance (**retiré**)
- 5.11 Comités et commissions – Modification de la résolution numéro 385/17-11-2021 (OMH des Hautes-Laurentides, Comité de toponymie)
- 5.12 Radiation de comptes
- 5.13 Mariages et unions civiles – Nomination des élus célébrants
- 5.14 Mariages et unions civiles - Formation

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun

### 7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Permission de voirie du ministère des Transports du Québec
- 7.2 Installation d'un système d'alarme pour le réseau d'aqueduc
- 7.3 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Labelle – PAVL – PPA – CE (**retiré**)
- 7.4 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux PAV – PPA – ES (**retiré**)

### 8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Demande de commandite – Évènement des fêtes
- 8.2 Aide financière à Carrefour Jeunesse Desjardins pour le projet «Libérons leurs trésors»

### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Fermeture de la Banque Nationale

### 10. DIVERS

- 10.1 Aucun

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### ADOPTÉE

396/07-12-2021

#### 1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Gilbert Therrien  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, directrice générale et greffière par intérim.

### ADOPTÉE

#### 1.5 SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Lacasse, maire, informe l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos des dossiers suivants :

- M. Lacasse félicite et remercie toutes les personnes ayant participé à la Fête de Noël qui s'est tenue samedi passé;
- M. Lacasse informe la population qu'il y aura une séance extraordinaire le 14 décembre à compter de 15h30;
- M. Lacasse informe la population qu'il y aura une séance extraordinaire le 6 janvier 2022 pour l'adoption du budget 2022;
- M. Lacasse souligne le drame de la Polytechnique.

## 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

397/07-12-2021

#### 2.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT - MANDAT DE JANVIER 2022 À DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par Sébastien Bazinet  
Et résolu à l'unanimité :

De nommer à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) les citoyens suivants pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 :

- |                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| ▶ M. Pierre Gagné     | ▶ Mme Nicole Houle         |
| ▶ M. Nicolas Morin    | ▶ M Jean-Pierre Valiquette |
| ▶ Mme Andrée Rancourt |                            |

Que lesdits membres soient autorisés à participer aux réunions de ce comité et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

### ADOPTÉE

398/07-12-2021

#### 2.2 PIIA 2021-40060 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre le remplacement de deux (2) enseignes au nouveau commerce « Distribution Gilles St-Jean Inc. », situé au 390, rue L'Annonciation Nord (Matricule : 9942-41-4742), anciennement « Animalerie chez Yougo » ;

CONSIDÉRANT que les deux (2) enseignes existantes seront remplacées par deux (2) enseignes de dimensions similaires ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que les dimensions, formes et matériaux des enseignes semblent en harmonie avec le milieu environnant ;

CONSIDÉRANT que les enseignes seront conçues avec des plexiglas imprimées de bonne qualité et qu'elles seront éclairées de l'intérieur ;

CONSIDÉRANT que la superficie des enseignes respecte les dimensions maximales autorisées ;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone « COM-11 » ;

CONSIDÉRANT que les dispositions applicables pour les enseignes en zone « COM-11 » sont conformes à l'ensemble des dispositions prévues au chapitre 8 du Règlement numéro 182 relatif au zonage ;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables définies au Règlement numéro 185 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCUE estiment que le projet respecte en majorité les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville, soit :

- l'objectif 8 : Intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville, en fonction des critères édictés au règlement ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-60/21.12.01 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2021, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande ;

Il est proposé par Claude Paradis  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte la présente demande visant à permettre le remplacement de deux (2) enseignes audit commerce, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉE**

### **3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

#### **3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-423 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-352 CONCERNANT LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Ce sujet est retiré.

#### **3.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-424 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-360 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE DE CONDUITE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseiller Daniel Forget donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-424 établissant un code de conduite des séances du conseil municipal. Ce règlement abrogera les règlements antérieurs, notamment le Règlement 2019-360.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Daniel Forget dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

#### **3.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-425 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-413 RELATIF AUX ANIMAUX**

Ce sujet est retiré.



No de résolution  
ou annotation

399/07-12-2021

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

### 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

#### 4.1 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-05 – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PUIITS DE PRODUCTION P-2 DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 2021-05 relatif aux travaux de construction du puits de production P-2 de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que lors des travaux, certaines quantités ont dépassé les montants estimés, le tout pour un montant supplémentaire justifié de 11 963,50 \$

CONSIDÉRANT que les travaux sont terminés et à la satisfaction de l'ingénieur au dossier et de la Ville;

Il est proposé par Gilbert Therrien  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement au montant de 133 578, 50 \$ plus les taxes applicables (montant net de 153 581,89 \$) à la compagnie Les Forages L.B.M. Inc., soit le montant final du contrat octroyé relatif à l'appel d'offres 2021-05.

Que ladite dépense soit prise à même le Programme de la TECQ 2019-2023.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

400/07-12-2021

#### 5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2021

*Monsieur Pierre Alexandre Morin ne vote pas sur la présente résolution en mentionnant qu'il pourrait être en apparence de conflit d'intérêts puisque des factures provenant de son entreprise sont approuvées par la présente résolution.*

Il est proposé par Sébastien Bazinet  
Et résolu à la majorité, le conseiller Pierre Alexandre Morin ne votant pas :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2021 se détaille comme suit :

Salaires :	171 004,76 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	85 249,10 \$
Comptes courants :	<u>1 601 544,93 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>1 857 798,79 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 2020-372.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 2020-372 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

**ADOPTÉE**

#### 5.2 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration des intérêts pécuniaires :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

- M. Pierre Alexandre Morin, conseiller - District 2
- M. Sébastien Bazinet, conseiller - District 6

### **5.3 SUIVI DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et suite à l'adoption, le 6 février 2018, du Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge, tel code modifié par le règlement 2020-397, la greffière dépose donc un extrait du registre qui contient les déclarations des membres du conseil municipal visées à ladite loi, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 7 décembre 2021 inclusivement.

### **5.4 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-411 DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 10 du Règlement numéro 2021-411 de la Ville, le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle de la Ville est déposé.

401/07-12-2021

### **5.5 EMBAUICHE D'UNE « CHEF DE DIVISION – INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET VIE ASSOCIATIVE**

Il est proposé par Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de Mme Valérie Ross à titre de « Chef de division – Installations récréatives et vie associative », à compter du 15 décembre 2021, avec tous les pouvoirs et obligations identifiés à la loi pour ce poste.

D'autoriser le maire, Denis Lacasse, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat.

**ADOPTÉE**

402/07-12-2021

### **5.6 EMBAUICHE DE PERSONNEL - DÉPÔT DE LA LISTE**

La liste des embauches des personnes salariées au cours du mois de novembre 2021 est déposée conformément à l'article 7.1 du règlement numéro 2020-372 de la Ville ainsi que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

Nom	Statut	Fonction accordée	Date
Mme Josée Clément	Temps complet	Adjointe administrative - Service du greffe	22 novembre 2021

403/07-12-2021

### **5.7 ENTENTE AVEC LE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE POUR LA COLLECTE PERSONNALISÉE DES PELLICULES DE PLASTIQUE D'EMBALLAGE ET POLYSTYRÈNE D'EMBALLAGE DANS LES COMMERCES ET INSTITUTIONS DE LA VILLE**

Il est proposé par Claude Paradis  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'entente à intervenir avec la Complexe environnemental de la Rouge (CER), anciennement la RIDR, pour la collecte personnalisée des pellicules de plastique d'emballage et polystyrène d'emballage dans les commerces et institutions de la Ville.

D'approuver les prévisions budgétaires 2022 pour ce projet au montant total net de 25 851,64 \$, tel que prévu à ladite entente.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

404/07-12-2021

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

### 5.8 DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

De fixer, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*,  
le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022 comme suit :

Date	Heure	Lieu
Mercredi 12 janvier 2022	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy au 1550, chemin du Rapide
Mercredi 2 février 2022	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy au 1550, chemin du Rapide
Mercredi 2 mars 2022	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy au 1550, chemin du Rapide
Mercredi 6 avril 2022	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Sainte-Véronique au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine
Mercredi 4 mai 2022	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy au 1550, chemin du Rapide
Mercredi 1 <sup>er</sup> juin 2022	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy au 1550, chemin du Rapide
Mercredi 6 juillet 2022	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Sainte-Véronique au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine
Mercredi 3 août 2022	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy au 1550, chemin du Rapide
Mercredi 7 septembre 2022	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy au 1550, chemin du Rapide
Mercredi 5 octobre 2022	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Sainte-Véronique au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine
Mercredi 2 novembre 2022	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy au 1550, chemin du Rapide
Mercredi 7 décembre 2022	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy au 1550, chemin du Rapide

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié sur le site Web de la Ville.

De décréter qu'en période exceptionnelle liée à la COVID-19 et suivant l'évolution de la situation et des directives ministérielles, l'heure et le lieu des séances peuvent être modifiés suivant la publication d'un avis public à cet effet et que lesdites séances peuvent avoir lieu à huis clos et que les délibérations peuvent être réalisées à distance par tout moyen de communication.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

405/07-12-2021

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

### **5.9 FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX, DES BIBLIOTHÈQUES ET DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que les bureaux municipaux situés à l'hôtel de ville, ainsi que le bureau du Service d'urbanisme et d'environnement soient fermés du 23 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement.

Que la bibliothèque municipale L'Annonciation/Marchand soit :

Ouverte le 23 décembre ainsi que les 28, 29 et 30 décembre 2021.  
Fermée les 24, 25 et 31 décembre 2021 ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier 2022.  
De retour à l'horaire habituel à partir du 4 janvier 2022.

Que la bibliothèque municipale du secteur Sainte-Véronique soit :

Ouverte jusqu'au 21 décembre 2021 ainsi que le 28 décembre 2021.  
Fermée les 24 et 31 décembre 2021.  
De retour à l'horaire habituel à partir du 4 janvier 2022.

Que le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) soit fermé les 24, 25, 26 décembre 2021 et le 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2022.

**ADOPTÉE**

### **5.10 PROCÉDURES JUDICIAIRES CONTRE LES AUTEURS DE PROPOS DIFFAMATOIRES – TRANSACTION ET QUITTANCE**

Ce sujet est retiré.

406/07-12-2021

### **5.11 COMITÉ ET COMMISSIONS – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 385/17-11-2021 (OMH DES HAUTES-LAURENTIDES, COMITÉ DE TOPONYMIE)**

Il est proposé par Gilbert Therrien  
Et résolution à l'unanimité

Que le conseil approuve la nomination des représentants de la Ville de Rivière-Rouge au sein des organismes suivants :

<b>Office municipal d'habitation (OMH) des Hautes-Laurentides</b>	Représentante: Ghislaine Vincent (7 nov. 2021 au 6 nov. 2024)
<b>Conseil d'administration du Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL)</b>	Représentant : Claude Paradis
<b>Comité de toponymie</b>	Membres élus : Sébastien Bazinet Pierre Alexandre Morin Gilbert Therrien

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 385/17-11-2021, adoptée lors de la séance du 17 novembre 2021.

**ADOPTÉE**





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

407/07-12-2021

### **5.12 RADIATION DE COMPTES**

Il est proposé par Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service des finances à procéder à la radiation de la facture numéro 19051 au montant de 276,83 \$ plus taxes, intérêts et pénalités dus à la Ville de Rivière-Rouge, ainsi que la facture numéro 19075 au montant de 240,31\$ plus taxes, intérêts et pénalités.

**ADOPTÉE**

408/07-12-2021

### **5.13 MARIAGES ET UNIONS CIVILES - NOMINATION DES ÉLUS CÉLÉBRANTS**

CONSIDÉRANT l'article 366 du *Code civil du Québec* permettant aux maires et aux membres des conseils municipaux de demander au Directeur de l'État civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

CONSIDÉRANT les élections municipales tenues le 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer de nouveaux élus pour la célébration de mariages et des unions civiles;

CONSIDÉRANT la volonté du maire, M. Denis Lacasse, afin d'agir comme célébrant compétent sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

Il est proposé par Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

De demander au Directeur de l'État civil de reconnaître le maire, M. Denis Lacasse, comme célébrant compétent sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge et de lui émettre un numéro de célébrant.

De demander au Directeur de l'État civil de radier tout autre célébrant ayant été désigné antérieurement par la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

409/07-12-2021

### **5.14 MARIAGES ET UNIONS CIVILES - FORMATION**

Il est proposé par Claude Paradis  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire, M. Denis Lacasse, à participer à une formation offerte portant sur la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile et de défrayer les coûts d'inscription s'y rattachant.

Que le remboursement soit fait conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

**ADOPTÉE**

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet n'est présenté.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

410/07-12-2021

### **7.1 PERMISSION DE VOIRIE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes entretenues par celui-ci;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par Gilbert Therrien  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2022 et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics ou la directrice générale, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ puisque la Ville s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

Que la Ville s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

### ADOPTÉE

411/07-12-2021

#### **7.2 INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALARME POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC**

Il est proposé par Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à faire installer un système d'alarme sur certains équipements du réseau d'aqueduc afin d'être alerté immédiatement en cas de panne d'un de ces équipements, le tout au montant total de 2 237 \$ plus les taxes applicables (montant net de 2 572,01 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de réserve aqueduc.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

### ADOPTÉE

#### **7.3 REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE LABELLE – PAVL – PPA - CE**

Ce sujet est retiré.

#### **7.4 REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX PAV – PPA -ES**

Ce sujet est retiré.

### **8. LOISIRS ET CULTURE**

412/07-12-2021

#### **8.1 DEMANDE DE COMMANDITE – ÉVÈNEMENT DES FÊTES**

CONSIDÉRANT l'organisation d'un évènement spécial sur la ferme située au 12 499, Route 117 Sud, à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de cette ferme ont confectionné depuis 50 ans un « Joyeux Noël » sur la colline, ce message étant visible par tous les passants sur la Route 117;

CONSIDÉRANT que toute la population de la Ville de Rivière-Rouge est invitée à cet évènement qui se tiendra le 18 décembre 2021 à compter de 15 h 30;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge souhaite commanditer l'évènement pour permettre le rayonnement de celle-ci ainsi que de participer à une activité rassembleuse pour ses citoyennes et citoyens;

Il est proposé par Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Rivière-Rouge commandite l'évènement du 18 décembre 2021 situé au 12 499, Route 117 Sud pour un montant de 500 \$ conditionnellement à ce qu'un panneau mentionne la participation de la Ville de Rivière-Rouge et qu'elle soit identifiée à titre de commanditaire de l'évènement.

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer tout contrat ou document pour donner effet à la présente résolution.

413/07-12-2021

### **8.2 AIDE FINANCIÈRE À CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS POUR LE PROJET « LIBÉRONS LEURS TRÉSORS »**

CONSIDÉRANT qu'en octobre dernier, à la suite d'une visite consultative auprès du Carrefour Jeunesse Desjardins, les jeunes ont manifesté leurs différents besoins;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge veut répondre à ces besoins en prévoyant une aide alimentaire et un soutien psychologique auprès des jeunes qui en font la demande;

CONSIDÉRANT que le conseil trouve prioritaire d'apporter son soutien aux jeunes;

CONSIDÉRANT que les besoins et l'objectif financier de 10 000 \$ ont été établis avec la collaboration de la responsable du Carrefour Jeunesse Desjardins;

CONSIDÉRANT que l'atteinte de cet objectif financier permettra de fournir un repas par jour pour 10 personnes sur une période de 38 semaines;

CONSIDÉRANT que la Ville participe à la collecte de fonds et que la somme totale sera versée directement au Carrefour Jeunesse Desjardins qui devra la gérer;

CONSIDÉRANT que les dépenses devront être effectuées que pour des denrées alimentaires seulement, chez des commerçants de la Ville de Rivière-Rouge (Secteur L'Annonciation et Sainte-Véronique) ainsi que pour des services d'aide professionnels;

Il est proposé par Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité

De mandater le responsable Jeunesse, M. Sébastien Bazinet, pour contacter différents partenaires locaux pour solliciter des dons financiers pour ce projet nommé « Libérons leurs trésors » au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à verser à ce projet un montant de 5 000 \$.

D'inviter les membres du conseil municipal, les donateurs à ce projet ainsi que les médias à une remise officielle au Carrefour Jeunesse Desjardins.

**ADOPTÉE**

### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

414/07-12-2021

#### **9.1 FERMETURE DE LA BANQUE NATIONALE**

CONSIDÉRANT l'annonce de la fermeture de la succursale de la Banque Nationale située au 348, rue L'Annonciation Nord à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un service financier de proximité nécessaire pour les citoyennes et les citoyens de la Ville de Rivière-Rouge puisque les autres succursales les plus proches se trouvent à Mont-Laurier et Mont-Tremblant;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge travaille en collaboration avec les Sociétés de développement économique ainsi que les commerçants pour la relance économique et que plusieurs d'entre eux utilisent les services offerts par la Banque Nationale;

Il est proposé par Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Rivière-Rouge demande le maintien de la succursale de la Banque Nationale dans son centre-ville;

Qu'à défaut de maintenir une succursale, la Ville de Rivière-Rouge demande à la Banque Nationale qu'un guichet de service soit accessible sur son territoire.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Les personnes présentes dans la salle pose des questions et des réponses sont données.

La lecture des questions écrites reçues est faite par la citoyenne qui les a envoyées et les réponses sont données.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, la séance est levée. Il est 20 h 18.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse  
Maire

\_\_\_\_\_  
Katia Morin  
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire